



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Au service
des peuples
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PAYS : MADAGASCAR

Document de projet

Titre du projet	Projet pour la responsabilisation et l'autonomisation des femmes dans les zones d'intervention (PRA Femmes)
Effet PCNUAD	<p>Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.</p> <p>Les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable.</p>
Effet PAPP	<p><i>Résultat 2 :</i></p> <p>Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne.</p> <p><i>Résultat 4 :</i></p> <p>La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectives et favorisent la création des emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout les femmes et les jeunes.</p>
Résultats attendus	<p><i>Produit 1 :</i> La participation des femmes aux affaires communautaires et communales et leur inclusion sociale sont améliorées.</p> <p><i>Produit 2 :</i> L'autonomisation économique des femmes est renforcée à travers leur accès aux dispositifs communautaires et individuels en matière de promotion économique.</p> <p><i>Produit 3 :</i> La gestion du projet est efficace.</p>
Partenaire de mise en œuvre	Ministère en charge de la Population
Parties responsables	Les Organisations de la Société Civile, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Agences des Nations Unies (PNUD, HCDH, FNUAP, BIT, UNESCO, UNICEF, UNCDF, ...)

Brève description

Le projet s'inscrit dans le cadre de mise en œuvre de l'une des recommandations du Gender Seal ou processus de certification de l'intégration du genre qui prône la réalisation d'au moins un projet spécifique à l'endroit des femmes. Ce projet se réfère également aux principaux acquis consolidés à partir des appuis apportés par le PNUD pour la protection et la promotion des droits de la femme à travers les élections et les activités ciblées des cliniques juridiques de Mananjary, Manakara, Farafangana, Tolagnaro et Toliara ainsi que par le soutien à l'élaboration des rapports alternatifs sur l'application de la CEDEF (Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), pour l'amélioration de la participation des femmes aux décisions communautaires par le biais de leur autonomisation économique dans la région Atsimo Atsinanana, sans oublier la capitalisation de toutes les actions transversales en faveur des femmes et des jeunes filles dans tous les projets environnementaux et ceux pour la lutte contre la pauvreté ou contre le Sida.

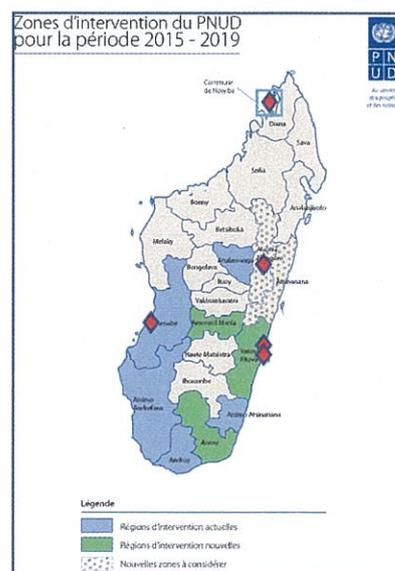
L'objectif du projet est d'améliorer l'accession des femmes et des jeunes filles aux instances de décision par le biais de leur participation inclusive et effective au processus de planification et à la gestion des affaires publiques et politiques au niveau communautaire et communal.

Le projet sera mis en œuvre durant tout le cycle de programmation 2015-2019 du Système des Nations Unies à Madagascar. Pour cette année de démarrage, il sera opérationnalisé dans les localités de Morondava pour la région du Menabe, Nosy Be pour la région de DIANA, Mananjary et Manakara pour la région Vatovavy Fitovinany et Moramanga dans l'Alaotra Mangoro. Les communes et communautés ciblées seront précisées à la suite d'une analyse diagnostic plus précise.

Globalement, pour cette première année, en plus des démarches à entreprendre pour sa mise en place et son démarrage, le projet entend toucher 2600 femmes bénéficiaires.

La mise en œuvre du projet sera fondée sur la mobilisation des ressources et des acteurs sensibles à la question de genre à travers la réalisation des activités contribuant à l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser l'inclusion sociale des femmes à l'égard des différents facteurs qui discriminent et pénalisent les femmes dans la jouissance de leurs droits ;
- Promouvoir l'autonomisation économique des femmes ;
- Améliorer la participation des femmes à la vie politique.



I – Description narrative

Partie 1. Analyse de la situation

Madagascar connaît depuis 2001 un taux de pauvreté structurellement élevé, notamment en zones rurales, en raison de l'absence de politique et de cadre de développement inclusifs favorables à l'émergence d'une économie locale prospère. L'accès aux diverses opportunités figurent parmi les stratégies de développement, mais ne fait pas l'objet d'une politique particulière spécifiant la participation ou la représentation des femmes.

Globalement, la parité est relativement atteinte dans certains domaines comme l'enseignement mais les disparités sont très visibles dans l'arène politique ainsi que pour l'accès à l'emploi et aux revenus. Malgré une légère amélioration de la participation des femmes à la vie politique (19,35% au niveau des postes ministériels et 21,77% de femmes parlementaires contre respectivement 26,47% et 8% avant les élections de 2013), celle-ci reste encore

Ag

faible. On note aussi que la capacité limitée de l'administration publique ne lui permet pas de remplir efficacement ses missions de planification stratégique et de mise en œuvre des politiques publiques et des programmes favorables à une croissance forte et inclusive. Dès la base, les femmes sont à la rencontre de plusieurs facteurs défavorisant leurs cas et statuts : les considérations culturelles, tous les chocs extérieurs, l'accès limité à l'éducation à la formation, à l'information et aux services financiers, les pratiques juridiques discriminatoires et le manque d'application des lois actuelles qui freinent leur plus grande participation aux organes de décision et affectent par ailleurs leur autonomisation économique.

En matière de promotion des Droits Humains, les rapports sur la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et les examens périodiques universels (EPU) ont mis en exergue les échecs et les nouveaux défis. En effet, en dépit des avancées enregistrées dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de la femme, beaucoup de recommandations ont été émises lors du dernier examen à Genève pour améliorer la situation et les conditions des femmes à Madagascar. Et la mentalité et les comportements des femmes malagasy elles-mêmes ne facilitent pas l'amélioration si l'on sait que l'enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique entre 2008 et 2009 a révélé que 60% des femmes malagasy pensent qu'un homme a le droit de battre sa femme ou sa partenaire quelle qu'en soit la raison.

En termes de développement humain et de lutte contre la pauvreté, un des succès-clés porte sur l'accès des populations notamment les femmes, aux opportunités et activités génératrices de revenus et d'emplois. Dans les régions d'Analamanga, Androy, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, et Menabe, les efforts conjoints du PNUD et de l'UNCDF (Fonds des Nations Unies pour l'équipement pour le développement) ont permis d'améliorer de 5 à 25 pour cent entre 2006 et 2013 le taux de pénétration des services financiers en général et l'accès des femmes à ces services en particulier. Parmi ceux-ci, citons le Crédit Avec Education (CAE) qui consiste à offrir des services financiers et non financiers aux groupements de femmes vulnérables. Pour les services financiers, l'idée est de constituer des groupes de bénéficiaires qui se portent caution solidaire permettant ainsi de pallier à l'absence de garanties matérielles. Parallèlement, des services non financiers tels que des formations en matière d'hygiène, d'éducation sanitaire et d'assainissement ainsi qu'en gestion des activités génératrices de revenus sont offerts aux cibles par des animatrices lors de réunions hebdomadaires. Toutefois, on note encore que seulement un tiers des femmes exploitant des activités génératrices de revenu (AGR) exercent un pouvoir de décision concernant l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. .

Pour les zones d'intervention choisies, quoique les problèmes de pauvreté rencontrés par les femmes des localités de Nosy Be, de Morondava, de Manakara, de Mananjary et de Moramanga ressemblent à ce que les femmes des autres régions de l'île rencontrent, il semble que les femmes de ces zones soient plus gravement affectées matériellement et psychologiquement par les différentes ruées : ruée vers la terre, ruée vers le sous-sol, ruée vers les autres ressources naturelles qui aggravent la vulnérabilité de la population autochtone face aux moyens économiques et technologiques dont les populations immigrantes disposent.

Partie 2. Stratégie de mise en œuvre et objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de rechercher :

- (i) L'inclusion et la mobilisation sociale des femmes,
- (ii) L'autonomisation économique des femmes,
- (iii) Et la participation politique des femmes.

Dans les localités de Morondava pour la région du Menabe, de Nosy Be pour la région de DIANA, de Mananjary et de Manakara pour la région de Vatovavy Fitovinany et de Moramanga pour la région d'Alaotra Mangoro.

Dans le cadre de l'application du modèle de développement communautaire intégré, ce projet prévoit la mise en œuvre des interventions visant la promotion des droits de la femme dans le pays. Ainsi, en plus des appuis qui seront apportés pour l'actualisation de la stratégie nationale du genre, des interventions au niveau communautaire s'avèrent indispensables pour accroître le niveau de sensibilité des hommes et des femmes surtout celle des acteurs au niveau

des mécanismes dédiés à la promotion de ces droits. Des actions de sensibilisation à base de dialogues communautaires, le renforcement de capacités institutionnelles des organisations des femmes, la mise en œuvre d'actions de plaidoyer pour le changement des pratiques discriminatoires, c'est-à-dire, toute action visant l'implication effective et qualitative des femmes dans le processus de planification et dans les structures de gestion sont prévues. Il s'avère donc impératif d'avoir à disposition un plan d'action concerté basé sur la prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes. Dans cet axe, le projet prévoit une activité de valorisation des dispositifs ou centres existants au niveau des zones d'intervention (foyers sociaux, centre de promotion féminine,...).

Comme participation au relèvement des défis contenus dans le Programme National de Développement (PND), les initiatives visant à améliorer les moyens de subsistance durable des femmes de par la promotion des emplois, celle d'activités génératrices de revenus et d'accès aux services financiers seront accompagnées. Pour ce faire, des services de proximité comme l'accès à la micro finance inclusive, le renforcement des capacités des femmes entrepreneures et de coopératives pour une meilleure valorisation de leurs produits ainsi que le développement de partenariats avec les opérateurs économiques, seront développés pour améliorer et garantir l'autonomisation économique des femmes.

Ces interventions contribueront également à l'inclusion sociale des femmes et à l'amélioration de leur participation aux instances de décision.

La mise en œuvre du projet s'appuiera sur l'amélioration continue des cadres juridiques tel que recommandé par la CEDEF et visant à inciter les femmes à participer aux instances de décision. Un renforcement permanent du plaidoyer auprès des autorités administratives et économiques locales, des Organisations de la Société Civile et des élites politiques autour de la lutte contre les violences basées sur le genre, le Sida, la prostitution, l'analphabétisme, la violation des droits ainsi que tous les maux qui affectent spécifiquement les femmes sera aussi réalisé par la mise à disposition et l'opérationnalisation de centres de ressources appropriés.

Outre sa cohérence interne, le projet veillera à la complémentarité avec les interventions menées par d'autres acteurs à l'échelle locale/régionale comme les Collectivités territoriales décentralisées, les Services techniques déconcentrés et autres institutions gouvernementales, les organisations de la société civile nationales et internationales, les agences des Nations Unies, les autres partenaires techniques et financiers, les organisations communautaires. Les initiatives en appui aux femmes et à la jeunesse telles que les cliniques juridiques et les centres d'écoute et de conseil juridique, les maisons de jeunes ainsi que les activités des projets pour une bonne gouvernance environnementale, la lutte contre la pauvreté, ... seront mises à profit pour mieux atteindre les résultats escomptés. Les rapports issus des suivis constants sur terrain ainsi que ceux des évaluations à mi-parcours et finales seront capitalisés pour que les recommandations soient bénéfiques à toutes les parties prenantes du projet. Les réalisations et les résultats obtenus seront communiqués au fur et à mesure qu'ils sont obtenus à travers la publication des histoires à succès.

Pour la pérennisation des acquis, les résultats du projet seront consolidés par les réseaux des femmes et des jeunes filles qui vont assurer le renforcement de capacité de leurs démembrés et assurer la communication envers les différentes institutions dans le but de mobiliser les ressources locales potentielles. Les communautés et les collectivités territoriales d'intervention seront également les relais naturels du projet et de son enracinement pour une entière appropriation. Et sur le plan national, le renforcement des capacités de la structure ministérielle de la promotion de la femme à assurer son rôle d'animateur et de facilitateur de l'intégration du genre sera un gage du développement économique, politique et culturel de la femme à Madagascar.

<p>Période du Programme : 2015-2019</p> <p>Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :</p> <p>Effet 2- Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne</p> <p>Effet 4 – La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectives et favorisent la création des emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout les femmes et les jeunes</p> <p>Atlas Award ID :</p> <p>Date de début : 15 avril 2015</p> <p>Date de fin : 31 décembre 2019</p> <p>Modalité d'exécution : NIM</p> <p>Date du CLAP : 08 avril 2015</p>	<p>Budget PTA 2015 : 642 612,49 USD</p> <p>Ressources totales requises : 642 612,49 USD</p> <p>Produit 1 : 416 820,76</p> <p>Produit 2 : 161 672,46</p> <p>Produit 3 : 64 119,27</p> <p>Total des ressources allouées : 642 612,49 USD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds réguliers : 642 612,49 USD • Autres : <p>Budget non financé : USD</p>
---	---

Accord du partenaire de mise en œuvre :

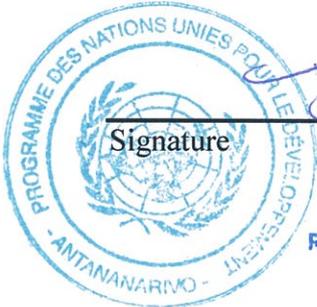
Signature



Date

Accord du PNUD :

Onitiana Voahariniaina REALY



Signature

[Handwritten signature]

Date

17/04/2015

Fatma Samoura
Représentant résident

[Handwritten initials]

II – Plan de Travail Annuel 2015

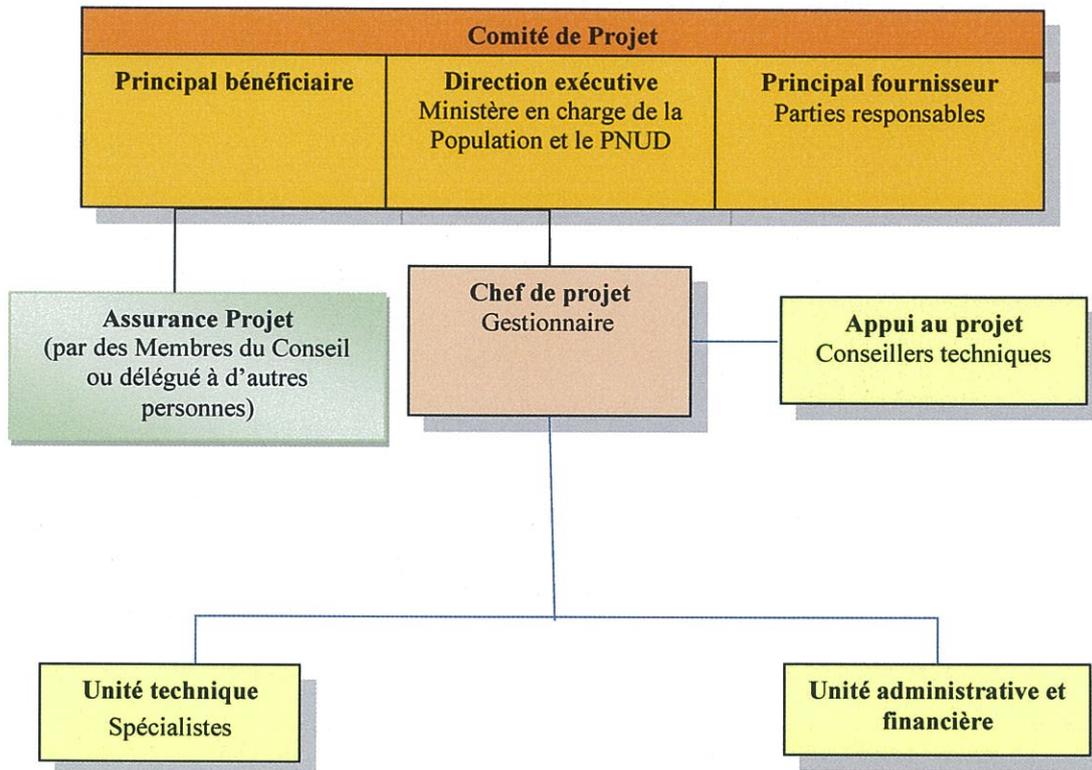
Produits	Sous-produits	Activités planifiées	Chronogramme				Partie responsable	Description du budget	Budget	A mobiliser
			T1	T2	T3	T4				
<p>Résultat 2 PAPP : Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne.</p> <p>Indicateur 2.2 : Nombre d'institutions et acteurs (y compris le Parlement et l'organe de gestion des élections) disposant d'outils et de compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions et à la promotion de la participation citoyenne y compris les femmes et les jeunes</p> <p>Donnée de référence : 0</p> <p>Cible: 4 (1 par site)</p>	<p>Sous-Produit 1 : La participation des femmes aux affaires communales et leur inclusion sociale sont améliorées</p> <p>Indicateur : Nombre d'institutions ayant dans leurs structures de décision au moins 35% de femmes</p> <p>Base : 0</p> <p>Cible : 4 (1 par site)</p>	Résultat d'activité 1. Un plan d'action pour une meilleure participation citoyenne des femmes et le développement des AGR femmes est élaboré dans les zones d'intervention		x	x		Ministère chargé de la Population	45 418,15		
		Activité 1.1 Réaliser un état des lieux sur l'inclusion sociale et la participation des femmes aux affaires communales et communales dans les zones d'intervention						71300 75700 71600 72505 74200	12 000,00 18 323,08 14 245,85 369,22 480,00	
		Réaliser une étude sur les barrières faisant obstacle à l'inclusion et à la participation des femmes aux instances communales			x					
		Identifier les organisations œuvrant pour les droits des femmes – création/mise à jour de base de données			x					
		Appuyer l'élaboration de plans d'actions dans chaque zone et organiser des ateliers de validation			x	x				
		Résultat d'activité 2. Des actions issues du plan d'action sont mises en œuvre			x	x	x	Min Pop	197 957,53	
		Activité 2.1 Elaborer des outils pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des bénéficiaires			x	x	x		4 500,00 5 095,38 2061,54 5 507,62	
		Activité 2.2 Organiser des formations thématiques des femmes leaders			x	x			9 000,00 30 369,23 12 696,31 480,00	
		Activité 2.3 Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'inclusion sociale des femmes			x	x	x		80 000,00 6 216,62	
		Activité 2.4. Appuyer des actions de plaidoyer en faveur des droits de la femme auprès des			x	x	x		4 769,23 7 692,31	

Produits	Sous-produits	Activités planifiées	Chronogramme				Partie responsable	Description du budget	Budget	A mobiliser
			T1	T2	T3	T4				
		autorités locales et des leaders politiques (y compris la lutte contre le mariage précoce)								
		Activité 2.5. Appuyer les initiatives faisant participer les femmes dans le processus de prévention de conflits et de consolidation de la paix	x	x	x		75700	8 984,62		
		Activité 2.6. Concevoir un plan de sensibilisation et de lutte contre le tourisme sexuel et le travail de sexe et pour la protection des filles		x	x		71200 74200	20 000,00 584,48		
		Résultat d'activité 3. Les expériences sont capitalisées au niveau national pour alimenter un dialogue politique sensible au genre	x	x	x			80 045,38		
		Activité 3.1 Organiser un symposium national pour une meilleure participation des femmes à la vie publique et politique			x		71300 75700	2 250,00 27 330,77		
		Activité 3.2 Participer à des manifestations nationales liées au genre (journée internationale des femmes rurales, lutte contre la violence, 16 jours d'activisme, lutte contre le mariage précoce ...)		x	x		71600 74200	16 978,08 5 307,69		
		Activité 3.3 Collaborer à la stratégie nationale relative au genre		x	x		75700	28 178,85		
		Résultat d'activité 4. Des dispositifs pour l'amélioration de l'inclusion sociale et la participation des femmes aux affaires communautaires et communales sont mis en place et renforcés	x	x	x			93 399,69		
		Activité 4.1 Mener une étude de faisabilité de mise en place des dispositifs ou centres d'appui aux femmes		x			71300 74200 75700	2 250 480 853,85		
		Activité 4.2 Mettre en place et opérationnaliser les dispositifs ou centres			x		72800	40 000		
		Doter les centres de ressource en équipements			x		71600	6 216,62		

Produits	Sous-produits	Activités planifiées	Chronogramme					Partie responsable	Description du budget	Budget	A mobiliser
			T1	T2	T3	T4					
		<i>Suivre les activités du centre</i>				X					
		Activité 4.3. Mener une étude de pérennisation des dispositifs et centres existants				X		71300 74200 75700	2 250 480 869,23		
Total sous-produit 1											
Résultat 4 : La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectives et favorisent la création des emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout les femmes et les jeunes	Sous-Produit 2 : L'autonomisation des femmes est renforcée à travers leur accès aux dispositifs communautaires et individuels	Résultat d'activité 1. Les activités génératrices de revenu des femmes dans les zones d'intervention sont renforcées	X	X	X	X	Min Pop		126 348,15		
		Activité 1.1 Recruter des ONG /OSC pour encadrer l'amélioration des AGR des femmes dans les zones d'intervention	X	X	X	X		72600 71600	60 000,00 6 348,15		
		<i>Octroyer des Grants aux ONG/OSC recrutées</i>	X								
		<i>Suivre les travaux des ONG/OSC pour chaque zone, notamment :</i>		X		X					
		<i>Identification des opportunités et des filières porteuses</i>									
		<i>Organisation de formations sur la gestion d'exploitation incluant alphabétisation liée aux affaires</i>									
		<i>Organisation de formations sur la structuration et le renforcement institutionnel des associations organisées des AGR</i>									
		<i>Mise en relation avec les entrepreneurs et les opérateurs économiques</i>									
		Activité 1.2 Améliorer les dispositifs économiques offerts aux femmes dans les centres de ressources en dotation d'équipements						72200	60 000,00		
		Résultat d'activité 2 : Les femmes bénéficiaires du projet épargnent et investissent leurs revenus	X	X	X	X	Min Pop		35 324,31		
		Activité 2.1 Améliorer l'accès des femmes des zones d'intervention aux services financiers						74200 71600	5 000 6 348,15		
		<i>Renforcer la collaboration avec les IMF partenaires</i>	X								

Produits	Sous-produits	Activités planifiées	Chronogramme				Partie responsable	Description du budget	Budget	A mobiliser
			T1	T2	T3	T4				
Base : 0 Cible : 400 femmes (100 par site)		Faciliter la constitution d'épargne, l'obtention de services financiers, et de services de transferts d'argent		x	x	x				
		Suivre les activités			x	x				
		Activité 2.2 Développer et mettre en place un système pilote d'Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC)			x	x		72600 71600	20 000 3 976,15	
Total sous-produit 2										
	Sous-Produit 3 : La gestion du projet est efficace	Activité 3.1 Prendre en charge l'équipe de gestion du projet : 1 gestionnaire, 1 AAF, 1 chauffeur		x	x	x				
		Recruter le personnel de projet		x				74200	960,00	
		Prendre en charge les salaires du personnel		x	x	x		71400	21 651,00	
		Activité 3.2 Prendre en charge frais logistiques		x	x	x				
		Frais de téléphone et internet		x	x	x		72400	2 423,08	
		Cout de production et impression		x	x	x		74200	5 469,54	
		Maintenance et entretien d'équipement et véhicule		x	x	x		73400	1 653,85	
		Carburant et lubrifiant		x	x	x		72300	2 038,46	
		Activité 3.3. Faire de revues périodiques		x	x	x				
		Ateliers de revues trimestrielles et annuelles		x	x	x		75700	21 098,27	
		Missions de suivi sur terrain		x	x	x		71600	8 382,77	
		Divers		x	x	x		74500	442,31	
Total sous-produit 3										
	TOTAL GENERAL PROJET							64 119,27	642 612,56	

III – Arrangement de gestion



- 3.1. **Le partenaire de mise en œuvre** est le Ministère en charge de la Population. Il est responsable et redevable de la mise œuvre du projet, de la réalisation des produits attendus du projet et de l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.
- 3.2. **La partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet.
- Dans le cadre de ce projet, les parties responsables sont les Organisations de la Société Civile, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Fokontany et les communautés de base, les Agences des Nations Unies comme le PNUD, le HCDH, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNESCO etc.
- Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signé entre les deux parties.
- 3.3. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et la validation de ses résultats. Il assure les fonctions suivantes :
- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par le Ministère en charge de la Population. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité

du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur du budget du projet. Il approuve les termes de références, les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.

- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du programme/projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par des organisations de la société civile concernées par les thématiques du programme.

- **L'Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées et que les normes de qualité requises dans le journal de qualité du projet sont respectées.

Au sein du PNUD, l'assurance du projet revient aux Chargés de Programme concernés par les thématiques du programme.

3.4. Le chef de projet est le gestionnaire du projet. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le gestionnaire du projet assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

3.5. Le Directeur National et le gestionnaire du projet sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par un spécialiste genre et d'autres spécialistes liés aux résultats du programme.
- L'unité administrative et financière est composée par un assistant administratif et financier et un chauffeur. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des

procédures administratives et financières applicables à la gestion des finances et des équipements

3.6. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.7. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.2 à 7.5 du CPAP s'appliqueront.

V – Cadre de Suivi Evaluation

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le PAPP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats du PCNUAD ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à la redevabilité, transparence et intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports périodiques sur l'avancement, les réalisations et les résultats du projet, en soulignant les défis rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le Plan de Travail Annuel (PTA), conformément aux dispositions du plan de suivi et de communication annexé au PTA. Les rapports seront présentés selon les procédures en vigueur et harmonisés autant que possible avec les autres agences des Nations Unies.

Dans le cadre du cycle annuel, sur une base trimestrielle :

- Un journal de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'achèvement des résultats - clés. L'évaluation mettra en exergue les « feedback » en provenance des bénéficiaires ainsi que les informations relatives à l'utilisation des ressources et l'efficacité de l'intervention. L'évaluation sera élaborée par le Gestionnaire du projet ;
- Un journal des problèmes sera mis à jour régulièrement par le Gestionnaire du projet, afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changements.
- Un journal des risques sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour par le Gestionnaire du projet pour ré évaluer le statut des risques identifiés. Les nouveaux risques seront enregistrés sur l'aval du responsable de projet en passant en revue les facteurs qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet ;
- Sur la base des informations sus mentionnées, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis par le Gestionnaire du projet au comité de projet ;
- Un journal des leçons apprises sera régulièrement mis à jour par le responsable du projet afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet ;
- Un plan de suivi sera activé et mis à jour par le responsable du projet afin de suivre les actions et les événements de gestion du projet.

Annuellement :

- Des représentants du PNUD devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la première année de mise en œuvre. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de

terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;

- Un rapport annuel de revue sera préparé par le Gestionnaire du projet et son équipe comme une auto évaluation à la gestion du projet, il ne devrait en aucun cas occasionner un lourd processus de préparation. Comme exigence minimale, le rapport annuel de revue devra consister à remplir le format standard du rapport trimestriel d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur les résultats obtenus vis à vis des cibles pré définis au niveau des produits. Ainsi, le rapport devra être directement utilisable comme outil de dialogue entre le responsable du projet et les partenaires ;
- Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail pour l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue sera l'évaluation finale. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

VI – Cadre légal

Le Plan de travail annuel, qui, avec le PAPP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du PAPP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe au Partenaire de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a. Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b. Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Journal de qualité

Annexe 2 : Journal des risques

Annexe 3 : Journal de suivi

Annexe 4 : Journal de communication

Annexe 5 : Liste des acronymes

Annexe 1. Journal de Qualité

ANNEE 2015

PROJET DE RESPOSABILISATION ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LES ZONES D'INTERVENTIONS - PRAFEMMES

Produit 1 - La participation des femmes aux affaires communautaires et communales et leur inclusion sociale sont améliorées		
Activity Result 1.	Résultat d'activité 1. Un plan d'action pour une meilleure participation citoyenne des femmes et le développement des AGR femmes est élaboré dans les zones d'intervention	Date de début : Avril 2015 Date de fin : Septembre 2015
Objet	Récouter des données qualitatives et quantitatives sur l'inclusion sociale et la participation des femmes aux affaires communautaires et communales dans chaque zone d'intervention	
Description	1.1 Réaliser une étude sur les barrières faisant obstacles à l'inclusion et à la participation des femmes aux instances communautaires 1.2 Identifier les organisations œuvrant pour les droits des femmes – création/mise à jour de base de données 1.3 Appuyer les OSC de femmes dans l'élaboration de leurs plans d'actions pour une meilleure participation citoyenne des femmes et le développement des AGR femmes dans les zones d'intervention	
Critères de qualité	Méthodes de mesure de la qualité	Date de l'évaluation
Les consultants répondent aux critères requis dans les TDR	Grille d'évaluation pour le recrutement du consultant	Avant le recrutement
L'approche méthodologique de collecte, de dépouillement, de techniques d'analyse est adaptée aux besoins d'informations et de documentation des outputs recherchés	Utilisation de logiciel indiqué Validation de la méthodologie Validation du rapport provisoire	Avant le démarrage de l'étude Pendant la collecte de données Lors de l'analyse du rapport provisoire
Les outputs répondent aux besoins de l'utilisateur et ne sont pas biaisés	Pré-test des questionnaires Suivi des collectes de données	Pendant la collecte des données sur le terrain
Produit 1 - La participation des femmes aux affaires communautaires et communales et leur inclusion sociale sont améliorées		
Activity Result 2	Des actions issues du plan d'action sont mises en œuvre	Date de début : Avril 2015 Date de fin : Décembre 2015
Objet	Améliorer l'inclusion et la participation des femmes à travers le renforcement des capacités des OSC Femmes	
Description	2.1 Elaborer des outils pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des bénéficiaires 2.2 Organiser des formations de femmes leaders et les accompagner dans la conception et la mise en œuvre de campagnes collectives de plaidoyer 2.3 Réaliser une campagne de sensibilisation et des actions de plaidoyer sur l'inclusion sociale des femmes 2.4 Concevoir un plan de sensibilisation et de lutte contre le tourisme sexuel et le travail de sexe 2.5 Appuyer les initiatives faisant participer les femmes dans le processus de prévention de conflits et de consolidation de la paix	
Critères de qualité	Méthodes de mesure de la qualité	Date de l'évaluation
Les OSC qui contractent pour l'atteinte des	Comparaison/aligement des réalisations aux TDR	Au cours de l'évaluation des manifestations d'intérêt

A
A
A

objectifs sont performantes		Au cours de la réalisation des objets des contrats
Les prestataires assurent correctement leur rôle d'appui- conseil	Suivi des activités des prestataires sur le terrain et analyse des rapports d'activités	Pendant le cours des prestations
Les contrats sont suivis et adaptés aux besoins	Evaluation des sessions des contrats d'objectifs	Pendant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats
Les modules de formation sont adaptés aux niveaux des femmes participantes et au contexte local	Confronter la proposition technique aux niveaux des participantes et particularités du contexte local	Pendant l'évaluation de l'offre
La méthodologie proposée est participative, valorise l'expérience des participantes, favorise leur prise de parole, leur motivation, et créativité.	Mesurer l'équilibre entre théorie et exercices pratiques, la responsabilisation des participantes dans la construction du savoir, les démarches pour instaurer l'ambiance conviviale favorable à l'expression, à la créativité, à l'appropriation.	Pendant l'évaluation de l'offre et lors du suivi de la formation
Les modules de sensibilisation sont adaptés aux besoins et au contexte local	Evaluation de l'outil de sensibilisation conçu	Pendant l'élaboration des modules de sensibilisation Pendant les sessions de formation/transfert, après les sessions de formation/transfert
Produit 1 - La participation des femmes aux affaires communautaires et communales et leur inclusion sociale sont améliorées		
Activity Result 3.	Les expériences sont capitalisées au niveau national pour alimenter un dialogue politique sensible au genre	Date de début : Avril 2015 Date de fin : Décembre 2015
Objet	Alimenter un dialogue politique sensible au genre ainsi qu'appuyer la mise à jour des politiques nationales sur le genre	
Description	3.1 Organiser un symposium national pour une meilleure participation des femmes à la vie publique et politique 3.2 Participer à deux manifestations nationales liées au genre (journée internationale des femmes rurales, lutte contre la violence, 16 jours d'activisme, ...) 3.3 Collaborer à la stratégie nationale relative au genre	
Critères de qualité	Méthodes de mesure de la qualité	Date de l'évaluation
Les OSC et médias qui contractent pour l'atteinte des objectifs sont expérimentés dans le domaine et répondent aux critères d'éligibilité	Comparaison/Alignement des résultats par rapport aux TDR Rapport d'activités	Au cours de l'évaluation des manifestations d'intérêt Au cours de la réalisation des objets des contrats
Le <i>proposal</i> est cohérent et pertinent par rapport aux objectifs du projet	Comparaison/Alignement des résultats par rapport aux TDR	Au cours de l'évaluation des manifestations d'intérêt Au cours de la réalisation des objets des contrats
Les démarches de plaidoyers sont adaptées aux besoins, au contexte local et portent leurs fruits	Evaluation des sessions de formation dispensées	Pendant l'élaboration des curricula Pendant la mise en œuvre des plaidoyers A l'analyse des acquis du plaidoyer
Les autorités locales sont convaincues et	Suivi de la mise en œuvre des plaidoyers Evaluation des issues du plaidoyer	Avant les actions, par l'analyse de leurs pertinences

A
AS

promouvent la participation des femmes aux affaires locales		Lors de la mise en œuvre du plaidoyer A l'analyse des acquis du plaidoyer
La participation des groupements de femmes et des autorités locales aux événements organisés sur la participation des femmes aux affaires locales est massive	Registre de présence produisant des données exploitables	Pendant la mise en œuvre de l'activité Après la fermeture de la période de collecte de données
Produit 1 - La participation des femmes aux affaires communautaires et communales et leur inclusion sociale sont améliorées		
Activity Result 4.	Des dispositifs pour l'amélioration de l'inclusion sociale et la participation des femmes aux affaires communautaires et communales sont mis en place et renforcés	Date de début : Juin 2015 Date de fin : Décembre
Objet	Améliorer l'inclusion sociale et la participation des femmes à travers la mise en place et/ou le renforcement de dispositifs	
Description	4.1 Mener une étude de faisabilité de mise en place des dispositifs ou centres d'appui aux femmes 4.2 Mettre en place et opérationnaliser les dispositifs ou centres 4.3. Mener une étude de pérennisation des dispositifs et centres existants	
Critères de qualité	Méthodes de mesure de la qualité	Date de l'évaluation
Les consultants répondent aux critères requis dans les TDR	Grille d'évaluation pour le recrutement du consultant	Avant le recrutement
L'approche méthodologique de collecte, de dépouillement, de techniques d'analyse est adaptée aux besoins d'informations et de documentation des outputs recherchés	Utilisation de logiciel indiqué Validation de la méthodologie Validation du rapport provisoire	Avant le démarrage de l'étude Pendant la collecte de données Lors de l'analyse du rapport provisoire
Les outputs répondent aux besoins de l'utilisateur et ne sont pas biaisés	Pré-test des questionnaires Suivi des collectes de données	Pendant la collecte des données sur le terrain
Tous les matériels répondent aux besoins requis, aux normes de qualité et dans le temps	Vérification sur la base des caractéristiques définies	Réception des matériels Après les actions de suivi
Des suites sont réservées aux missions de suivi	Ajustement des activités si nécessaire	Après les actions de suivi
Produit 2 - L'autonomisation économique des femmes est renforcée à travers leur accès aux dispositifs communautaires et individuels en matière de promotion économique		
Activity Result 1.	Les activités génératrices de revenu des femmes dans les zones d'intervention sont renforcées	Date de début : Avril 2015 Date de fin : Décembre
Objet	Appuyer les femmes dans le renforcement des AGR dans toutes les étapes de la filière productive	
Description	1.1 Recruter des ONG /OSC pour encadrer l'amélioration des AGR des femmes dans les zones d'intervention - Octroyer des Grants aux ONG/OSC recrutées et suivre les travaux des ONG/OSC pour chaque zone	

4 A 5
JR

	<i>Identifier les opportunités des filières porteuses</i> <i>Formations sur la structuration et le renforcement institutionnel des associations organisées des AGR</i> <i>Former les femmes en techniques d'intensification et amélioration de la production</i> <i>Réaliser des activités d'alphabétisation fonctionnelle</i> <i>Faciliter la mise en relation des femmes entrepreneurs et leurs organisations avec des partenaires</i>	
Critères de qualité	Méthodes de mesure de la qualité	Date de l'évaluation
Les OSC et médias qui contractent pour l'atteinte des objectifs sont expérimentés dans le domaine et répondent aux critères d'éligibilité	Comparaison/Alignement des résultats par rapport aux TDR Rapport d'activités	Au cours de l'évaluation des manifestations d'intérêt Au cours de la réalisation des objets des contrats
La proposition est cohérente et pertinente par rapport aux objectifs du projet	Comparaison/Alignement des résultats par rapport aux TDR	Au cours de l'évaluation des manifestations d'intérêt Au cours de la réalisation des objets des contrats
Les normes et critères de mise en œuvre de mandats sont respectés	Comparaison des TDR avec les besoins	Avant l'action de suivi Au cours de la mission de suivi sur le terrain
Des suites sont réservées aux rapports de suivi	Ajustement des activités si nécessaires	Après les actions de suivi
Produit 2 - L'autonomisation économique des femmes est renforcée à travers leur accès aux dispositifs communautaires et individuels en matière de promotion économique		
Activity Result 3	Les femmes bénéficiaires du projet épargnent et investissent leurs revenus	Date de début : Date de fin :
Objet	Améliorer l'accès des femmes bénéficiaires aux dispositifs d'épargne et investissement de leurs revenus.	
Description	2.1 Améliorer l'accès des femmes des zones d'intervention aux services financiers Activité 2.2 Développer et mettre en place un système pilote d'Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC) à Mananjary	
Critères de qualité	Méthodes de mesure de la qualité	Date de l'évaluation
Les IMF qui contractent pour l'atteinte des objectifs sont expérimentés dans le domaine et répondent aux critères d'éligibilité	Comparaison/Alignement des résultats par rapport aux TDR	Au cours de l'évaluation des manifestations d'intérêt Au cours de la réalisation des objets des contrats
Pourcentage de dossiers éligibles aux financements de leurs micro-projets AGR	Instruction des dossiers auprès de l'IMF	Avant chaque campagne agricole ou chaque pointe d'activités par secteur
Pourcentage des femmes accompagnées et suivies en conduite de projets financés	Nombre de femmes bénéficiaires d'appui-conseil en gestion de micro-projets financés.	Suivi conjoint avec l'IMF
Pourcentage de projets financés concluants	Taux de remboursement des crédits reçus	Lors du suivi conjoint avec l'IMF et à l'analyse des rapports périodiques et finaux
Produit 3 - La gestion du projet est efficace		
Activity Result 1	Faire l'acquisition des équipements et s'acquitter des charges et frais nécessaires à la mise en œuvre du Projet	Date de début : Avril 2015 Date de fin : Décembre 2015
Objet	Faire les acquisitions d'équipements complémentaires -Régler périodiquement les charges liées aux fonctionnements	



Description	3.1 Prendre en charge l'équipe de gestion du projet : 1 gestionnaire, 1 AAF, 1 chauffeur 3.2. Faire de revues périodiques	
Critères de qualité	Méthodes de mesure de la qualité	Date de l'évaluation
Les normes et périodicité de suivi de chaque charge sont appliquées	Disponibilité des registres pour chaque charge	Avant l'action de suivi elle-même Au cours de la mission de suivi sur le terrain ou du suivi sur documents
Des suites sont réservées aux missions de suivi	Ajustement des activités si nécessaire	Durant l'exercice du projet
Cohérence avec UPM et budget	Plan de passation de marché	Au démarrage et pendant la Mise en œuvre du projet
Équipement disponible et approprié, efficace	Inventaire disponible et mis à jour Matériel tagué	Mise en œuvre du Projet
Matériel livré dans les délais	PV de réception de matériel	Mise en œuvre du Projet

Handwritten marks:
A
A
A

Annexe 2. Journal des problèmes et des risques

Type	Date d'identification	Description, Probabilité et impact	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique	Responsable du suivi
Opérationnel	31 mars 2015	Les plans de développement communaux sont déjà mis à jour et n'intègrent pas les besoins spécifiques des OSC de femmes		Faire participer les OSC femmes au processus de planification locale Soumettre aux instances de décision concernées les besoins des femmes	Stable	Chargé de programme
Organisationnel	31 mars 2015	Les leaders féminins n'ont pas les moyens et/ou le temps pour assurer la dissémination et le partage des acquis auprès de leurs pairs		Veiller à ce que le plan d'action intègre au moins une activité de partage	Stable	Chargé de programme
Opérationnel	31 mars 2015	Les parents sont préoccupés par la survie économique et n'accordent pas la priorité à l'éducation des jeunes filles		Organiser dès le démarrage du projet le processus de recrutement de prestataires pouvant accompagner les AGR des femmes	Stable	Chargé de programme
Organisationnel	31 mars 2015	Les autorités locales n'ont pas les moyens suffisants et adéquats pour faire respecter les droits humains notamment ceux des femmes et des jeunes filles		Voir la possibilité de collaborer avec d'autres acteurs pour veiller à l'accès des femmes et au respect de leurs droits	Stable	Chargé de programme
Financier	31 mars 2015	Les médias n'ont pas les moyens pour assurer de façon permanente la production et la diffusion d'émissions sensibles au genre		Consigner les OSC de femmes à se servir d'outils et de supports de communication viables	Stable	Chargé de programme
Politique	31 mars 2015	Instabilité politique et changement fréquent d'autorités publiques		Faire des actions continues en plaidoyer en faveur des droits fondamentaux de la femme et des jeunes filles	Stable	Chargé du programme
Opérationnel	31 mars 2015	Inefficacité des structures relais pour assurer la gestion durable des infrastructures et l'animation de celles-ci		Élargir le champ de partenariat en vue du partage d'objectifs sur les la gestion des dispositifs de ressources	Stable	Chargé de programme
Stratégique	31 mars 2015	Retard de l'engagement pris par le ministère lead de l'action de mise à jour de politique et de plan d'action national genre		Anticiper avec le groupe thématique inter agence l'engagement du processus	Stable	Chargé de programme
Opérationnel	31 mars 2015	Retard dans le choix de prestataires qui doivent accompagner les femmes dans le développement de leurs AGR		Consulter à temps toutes les bases de données de prestataires	Stable	Chargé de programme
Environnemental	31 mars 2015	Zones d'intervention du projet vulnérables aux aléas, risques et catastrophes qui pourraient affecter certaines AGR		Collaborer avec les instances en charge de la gestion des risques et catastrophes dans les zones d'intervention	Stable	Chargé du programme

h
29

P

Annexe 3. Journal de suivi

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
PRODUIT 1: La participation des femmes aux affaires communautaires et communales et leur inclusion sociale sont améliorées				
Suivi de la réalisation d'un état des lieux sur l'inclusion sociale et la participation des femmes aux affaires communautaires dans les zones d'intervention	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	septembre 2015		
Suivi du renforcement des capacités des OSC de femmes dans l'appui à l'amélioration de l'inclusion et de la participation des femmes	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	Décembre 2015		
Suivi de la mise en œuvre des actions de sensibilisation et plaidoyer pour l'inclusion sociale et la participation des femmes aux affaires communautaires	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes, autorités locales, leaders traditionnels, média locaux	Décembre 2015		
Suivi du renforcement et de la mise en place des dispositifs pour l'amélioration de l'inclusion sociale et la participation des femmes aux affaires communautaires et communales	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	Décembre 2015		
Suivi de la mise à jour des stratégies nationales sur le genre	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	Décembre 2015		
PRODUIT 2. L'autonomisation économique des femmes est renforcée à travers leur accès aux dispositifs communautaires et individuels en matière de promotion économique				
Suivi des ONG /OSC recrutées et subventionnées pour encadrer l'amélioration des AGR des femmes dans les zones d'intervention	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes, ONG/OSC	Décembre 2015		
Suivi des IMF recrutées et subventionnées pour améliorer l'accès des femmes des zones d'intervention aux services financiers	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes, IMF	Décembre 2015		

[Handwritten signature and initials in blue ink]

Annexe 4. Journal de communication

Type d'Action de communication	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
PRODUIT 1: La participation des femmes aux affaires communautaires et communales et leur inclusion sociale sont améliorées				
Communication sur la réalisation d'une étude sur les barrières faisant obstacles à l'inclusion et à la participation des femmes aux instances communautaires	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	Septembre 2015		
Communication sur le développement d'un support de sensibilisation ciblant les jeunes filles	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	Décembre 2015		
Communication sur l'organisation d'un symposium national pour une meilleure participation des femmes à la vie publique et politique	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes, autorités locales, leaders traditionnels, média locaux	Décembre 2015		
Communication sur la célébration de deux manifestations nationales liées au genre (journée internationale des femmes rurales, lutte contre la violence...)	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	Décembre 2015		
Communication sur la conception d'un plan de sensibilisation et lutte contre le tourisme sexuel et le travail de sexe	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes	Décembre 2015		
PRODUIT 2. L'autonomisation économique des femmes est renforcée à travers leur accès aux dispositifs communautaires et individuels en matière de promotion économique				
Communication sur le renforcement des AGR des femmes dans les zones d'intervention (success story)	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes, ONG/OSC	Décembre 2015		
Communication sur l'amélioration de l'accès des femmes des zones d'intervention aux services financiers	Unité de projet, comité de pilotage du projet, unité gouvernance ; Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, OSC de femmes, IMF	Décembre 2015		

Annexe 5 : Liste des acronymes

AGR : Activité Génératrice de Revenu

AVEC : Association Villageoise d'Epargne et de Crédit

CAE : Crédit Avec Education

CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

EPU : Examens Périodiques Universels

HCDH : Haut-Commissariat de Droits de l'Homme

OSC : Organisations de la Société Civile

PAPP : Plan d'action de Programme de Pays

PCNUAD : Plan cadre des Nations Unies à l'Appui au Développement

PND : Plan National de Développement

PRA Femmes : Projet pour la responsabilisation et l'autonomisation des femmes dans les zones d'interventions